Vouillé
VIENNE

ARRETE N° 150 V /2023

PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ARRETE N° 144 V /2023

REGLEMENTANT LA CIRCULATION SUR LA COMMUNE DE VOUILLÉ

Le Maire de la Commune de VOUILLE,
Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
Vu le code de la route et les articles R 37.1 et R 46,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la 8ème partie de la signalisation temporaire du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
Vu le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Vu la demande des Services Techniques municipaux de la commune de Vouillé (Vienne), en date du 04 juillet 2023 et du 10 juillet 2023,
Considérant la réfection du rond-point desservant la rue du Lac, la rue des Oiseaux et la rue des Entrepreneurs, il y a lieu de **réglementer la circulation rue du Lac** (commune de Vouillé) ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n° 144 V / 2023 en date du 04 juillet 2023 règlementant la circulation rue du Lac est renouvelé conformément aux prescriptions de cet arrêté et des articles suivants :

Article 2 : Les Services Techniques municipaux de la commune de Vouillé sont autorisés à exécuter, la réfection du rond-point, du **lundi 17 juillet au vendredi 21 juillet 2023.**

L'empiètement sur la chaussée sera balisé et protégé réglementairement.
La circulation sera réduite.
Il sera interdit, à tous les véhicules, de dépasser et de stationner aux abords du chantier.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Commune de Vouillé et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Vouillé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vouillé, le 10 juillet 2023

Éric MARTIN

MAIRIE DE VOUILLÉ (Vienne) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation du Maire,
L'adjoint

François NGUYEN-LA